



HAL
open science

PAR EXEMPLE : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification

Badreddine Hamma

► **To cite this version:**

Badreddine Hamma. PAR EXEMPLE : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification. Revue de Sémantique et Pragmatique, 2004, 15-16, pp. 155-181. halshs-00927206

HAL Id: halshs-00927206

<https://shs.hal.science/halshs-00927206>

Submitted on 11 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAR EXEMPLE : l'expression de l'altérité dans l'acte d'exemplification

Introduction

Notre étude traite de *Par exemple* (PE) selon deux approches. D'abord, d'un point de vue pragmatique, en tant que connecteur reliant deux éléments discursifs *X* et *Y* qui entretiennent un certain rapport sémantique que D. Vincent (1995 : 59) et G. Dostie (2002 : 151) étiquettent de « valeur exemplaire » et C. Rossari (2000) d'« exemplification » et qu'illustrent (1) et (2) :

1. *Il existe en Italie des volcans en activité ; par exemple, le Vésuve. (PRLF)*
2. *Le contour de la feuille peut avoir des épines ou en être privé : par exemple l'Illex aquifolium a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas. (C. Rossari ; ibid.)*

Puis, d'un point de vue compositionnel, en tant qu'assemblage d'une unité grammaticale et d'une unité lexicale : la préposition *par*, classée conventionnellement comme morphème dans une liste fermée, suivie d'un lexème, le nom *exemple*. La première est étiquetée ainsi de par sa fréquence et la diversité de ses emplois – hors co(n)texte, il est difficile de lui assigner une signification précise qui tienne compte de toutes ses occurrences ; ainsi son emploi, seule, sans le mot *exemple* en (3), n'apprend rien sur le rapport exprimé par le connecteur *par exemple* :

3. **Il existe en Italie des volcans en activité ; par le Vésuve.*

Quant au second, le lexème *exemple*, il tient son étiquette du fait qu'il est doté d'un certain sens qui est plus facilement reconnaissable – même indépendamment du co(n)texte. D'ailleurs, son emploi seul contient l'information capitale exprimée par la locution comme en témoigne (4) :

4. *Il existe en Italie des volcans en activité ; exemple : le Vésuve.*

À ces deux unités s'ajoute, comme nous le démontrerons *infra*, l'article zéro, le troisième composant de la locution, selon le schéma : [*Par* (prép.) + *Art.* Ø + *Exemple* (N)].

Dans la présente étude, nous nous proposons d'examiner les différents emplois de la locution *PE*, de vérifier si nous avons affaire à une même locution ayant différentes actualisations ou au contraire à des emplois homonymiques comme le postulent certains linguistes (*cf. infra*). Pour ce faire, nous commencerons par sonder la composition de cette locution pour pouvoir déterminer l'apport de chacun de ses constituants, *par*, *exemple* et l'article zéro (Art. \emptyset). Dans un deuxième temps, nous considérerons le connecteur *PE* en tant que formant un seul bloc, afin de saisir son rapport avec les autres mots du discours dans la phrase, du point de vue syntagmatique ; puis en le comparant à d'autres connecteurs (proposés comme des synonymes par certains ouvrages de référence) qui lui seraient substituables.

1. Les différents emplois de *PE* dans le discours

Se contenter de définir *PE* par le rapport d'« exemplification » ou d'« exemplarité » comme le font D. Vincent, G. Dostie et C. Rossari (*op. cit.*), nous paraît circulaire et ne nous avance pas beaucoup dans notre étude. De fait, il faudrait préciser ce que veut dire exactement « exemplifier » ou « donner un exemple » et voir si c'est toujours le cas dans les énoncés possibles avec cette locution. A partir des exemples (1), (2) et (4), on peut apporter une première définition : quelque chose est dit à propos des volcans en (1), (4), des plantes en (2), puis est introduit le nom d'un volcan particulier en (1), (4), d'une plante particulière en (2) ; on peut donc dire que (1), (2) et (4) consistent d'abord à avancer une information générale, sur un hyperonyme, et ensuite à la prouver par l'existence d'une illustration particulière, d'un hyponyme (*le Vésuve est un volcan d'Italie en activité, l'Illex aquifolium est une plante, etc.*) ; on pourrait dire, de même, qu'une information concernant un type est prouvée par l'existence d'une occurrence de ce type ; on a donc une sorte de processus déductif : d'abord le cas général, ensuite un cas particulier relevant de ce cas général, qui vient confirmer la véracité de ce qui est asserté du cas général. On dira que l'hyponyme, l'occurrence, le cas particulier fonctionne comme « exemple » de ce qui est dit de l'hyperonyme, du type, du cas général.

Ainsi peut-on parler d'acte d'exemplification à propos de *PE*, tel qu'on l'a défini, dans les textes de type scientifique, argumentatif, explicatif, à fonction objective, où l'on cherche à expliquer et à démontrer certains phénomènes expérimentaux à l'aide d'exemples illustratifs comme en (1), (2) et (4) ou qui ont pour rôle d'appuyer un point de vue, une décision, *etc.* pris en charge par un locuteur (*L*) qui cherche à persuader son allocutaire (*Al*), comme en (5-7) :

5. *Il posait des questions bizarres, demandant par exemple à Nicolas en quelle classe il était.*

6. *Celles qui nous paraissaient laides - comme le « Verdun », par exemple - furent jetées par la fenêtre, dans un parterre de dahlias.*

7. *Impossible, par exemple, de se procurer du koumiz parce que koumiz était synonyme de steppe (Frantext).*

Il nous faudra expliquer pourquoi, dans certains énoncés, l'exemple nous apparaît surprenant ou provocateur, tel est le cas de l'exemple (8) :

8. *Pendant l'Occupation c'était préférable d'attraper d'autres microbes que le bacille de Koch... celui du patriotisme par exemple (Frantext).*

Cela s'illustre également dans le style « oratoire » à tonalité ironique, dans le cas de questions dont on connaît d'avance les réponses (9) ou qui n'ont pour but que de dissuader l'allocutaire en lui proposant un exemple ridicule (10). Par exemple, dans ce cas, est proche de l'interjection :

9. *Le téléphone, par exemple, quel besoin ? (Frantext).*

10. *A-t-il été suivi dans la rue par un homard, par exemple ? (Frantext).*

La locution peut également introduire un exemple destiné à sélectionner une hypothèse, une supposition ou une éventualité (11-12) :

11. ... - *Avez-vous pensé que votre mère ait pu être, par exemple, victime d'un viol ? (Frantext).*

12. *Vous pourriez vous faire enterrer, par exemple. (Frantext).*

Toutefois, il existe d'autres occurrences discursives où la même locution ne cherche, *a priori*, ni à illustrer, ni à convaincre, ni même à exemplifier. Elle est présentée par les dictionnaires comme une interjection n'ayant aucun rapport avec le premier emploi ; d'après le *Littré*, c'est une « Sorte d'exclamation familière qui exprime l'étonnement, la surprise, avec une idée de négation. *Par exemple ! voilà qui est fort.* ou *Vous avez l'air furieux ? - Moi, par exemple ! pas le moins du monde* ». De même pour le *PRLF*, il s'agit d'un emploi familier : « Fam. *Par exemple!* : exclamation qui marque l'étonnement, la surprise, l'incrédulité ». Ce type d'emploi est illustré dans les énoncés (13-15) :

13. *(Ah) Ça, par exemple! (PRLF)*

14. *Quoi! Évadé? Non, par exemple... Évadé! Ah! elle est bonne! (PRLF).*

15. *Tiens, par exemple... Mais c'est lui! (PRLF)*

En français québécois, il existe d'autres valeurs que l'on alloue à *PE* ; D. Vincent (*ibid.* : 59) distingue entre *PE* exemplaire et *PE* non exemplaire et les analyse comme deux homonymes « ...comme *par exemple* non exemplaire a perdu ses propriétés de l'exemplification, il est difficile de postuler la polysémie ». En effet, l'auteur appréhende la locution d'un point de vue diachronique afin de justifier les glissements qu'aurait connus *PE* : le passage de la valeur «exemplifiante » vers la valeur «exclamative » et enfin vers la valeur de l'«opposition». Pour ce faire, il cite Jeanjacquet, selon qui *PE* glisse de l'emploi «non affectif » dans une proposition interrogative correspondant à l'énonciation d'une hypothèse (*D'où vient que X est si changé ? Aurait-il été malade, par exemple ?*), jusqu'à l'emploi « affectif » dans une phrase interrogative (*Doutez-vous, par exemple, de ma sincérité ?*) à l'emploi «affectif » exprimant uniquement la surprise et l'étonnement et qui n'aurait rien à voir avec *PE* «exemplaire » dans (*Il m'a trompé, par exemple !*). Cette dernière étape du glissement aurait donc, selon l'auteur, permis l'emploi de l'«opposition» dans des énoncés comme (p.61) *Jacques Languirand, j'aime beaucoup ça l'écouter parler. Puis il y a l'autre aussi : Mon Dieu je connais pas son nom par exemple...*) qui a le sens de *par contre*. D. Vincent (*ibid.* : 63) souligne la suprématie de ce dernier emploi en français québécois : sur 633 occurrences avec *PE*, il recense 50% de cas d'opposition, 45% de cas exemplaires et 30% de cas ambivalents. Cette diversité d'emplois est corroborée par l'étude menée par G. Dostie (*ibid.* : 153), qui est, elle-même, linguiste québécoise. En effet, elle présente les différents marqueurs substituables à *PE* – selon l'emploi visé – (*ainsi, entre autres, notamment, malgré tout, quand même, en dépit de ça, cependant, toutefois, mais, par contre, en revanche* et dans son emploi interjectif *Tiens !, Tu parles !*). Les deux auteurs québécois postulent que *PE* aurait connu un certain processus de «désémantisation» (D. Vincent ; *ibid.* : 57) ou de «pragmaticalisation» (G. Dostie ; *ibid.* : 157). Pour N. Labrecque et G. Dostie (1996 :171), ce processus s'opère du côté «grammatical» vers le côté «spécificateur» (spécificateur du nom ou du verbe) ; car *exemple* dans *PE* ne se comporte plus comme substantif dans la structure [SN de SN₂] ou [SN de V_{inf}] (*un exemple de générosité*) à l'instar de *cas, façon* et *manière*.

Devant la variété des occurrences de *PE*¹, notre but sera de rechercher un invariant pour tous les emplois de cette locution à travers des tests et des manipulations syntaxico-sémantiques concernant aussi bien le connecteur lui-même et sa composition que les propositions qu'il relie ou les syntagmes qu'il introduit. Nous analyserons les contraintes qui régissent son emploi, qui font que son utilisation est acceptable ou non, afin de pouvoir prévoir les conditions de son fonctionnement et les formes dans lesquelles il peut apparaître de façon naturelle et appropriée.

2. Analyse de la constitution de *par exemple*

2.1. – Le nom *exemple*

2.1.1. – Vers une définition du nom *exemple*

Le nom *exemple*, deuxième constituant de la locution *PE*, est polysémique. Nous essaierons, dans ce qui suit, de construire sa définition lexicale, son sens unitaire, d'abord de façon générale et indépendamment du cotexte, ensuite à partir des occurrences dans lesquelles il est susceptible d'apparaître, telles qu'inventoriées dans le *PRLF* et le *Littré de la langue française*.

Hors cotexte, on peut avancer que *exemple* suppose une entité qui existe, extraite d'un ensemble constitué d'entités du même type : *on prend un exemple parmi d'autres* ou on annoncera : *entre autres exemples...* Ce qui veut dire que n'importe quelle entité aurait fait l'affaire : l'entité que l'on choisit de citer est représentative de toutes les autres entités de l'ensemble. *Exemple* représente, donc, une occurrence particulière *x* qui vient illustrer la véracité d'un cas général *X* :

Selon les dictionnaires, *Exemple* peut se dire :

D1 : d'une action, d'une manière d'être, considérée comme pouvant être imitée en tant que modèle : *Bon exemple, exemple à suivre. C'est un exemple à fuir que celui des forfaits.*

D2 : d'une personne dont les actes sont dignes d'être imités : *C'est un exemple pour nous tous. Apprends sur mon exemple à vaincre ta colère.*

¹ Nous consacrerons le présent travail aux emplois de *PE* uniquement en français de France. D'une part, parce que nous ne connaissons le français québécois qu'à travers ce qu'en disent les linguistes québécois, d'autre part, parce que, d'un point de vue sociolinguistique, *PE* exprimant la valeur de l'opposition n'est récurrente, selon le témoignage de D. Vincent (*ibid.* : 64), que dans la langue parlée, chez certains locuteurs qui n'ont pas été scolarisés et que les locuteurs les plus scolarisés ou qui ont un niveau socioprofessionnel plus élevé utilisent davantage *PE* comme marqueur d'exemple. De plus, la locution en question n'a guère été traitée en français de France.

D3 d'un châtement considéré comme pouvant servir de leçon (pour les autres) ; leçon, enseignement qu'on en tire : *Punir, châtier qqn pour l'exemple. Il sert d'exemple à la sévère jalousie de Dieu.*

D4 d'une chose pareille et analogue à la chose dont il s'agit. *Ô vertu sans exemple ! C'est une impiété qui n'eut jamais d'exemple.*

D5 d'un passage d'auteur qui sert à prouver quelque fait de langue : *Il faut ensuite déterminer avec précision le sens, l'idée que chaque mot ajoute au sens général, et rendre le tout sensible par des exemples courts, clairs et choisis. Chaque règle, dans la grammaire, doit être appuyée par des exemples.*

Si l'on extrait ce qui est commun à toutes ces définitions, on peut dire que le nom *exemple* peut entrer dans des contextes à valeur en quelque sorte déontique : *l'exemple à suivre, à imiter* est présenté comme un modèle sur lequel on doit s'aligner si l'on veut faire partie de l'ensemble auquel il appartient ; inversement, *le mauvais exemple* (dans *donner le mauvais exemple*), c'est celui qui illustre un ensemble condamnable, jugé négativement : *on châtie pour l'exemple*, c'est-à-dire pour montrer que tous les comportements similaires seront punis. Certaines entités sont jugées particulièrement représentatives, en quelque sorte prototypiques, de l'ensemble : dans *Ô vertu sans exemple !* on remarque que le comportement observé est tellement vertueux qu'on ne peut le comparer à aucun autre (il sort du lot commun des entités susceptibles de recevoir le nom de *vertu*). En revanche, on peut *contester un exemple, le juger mauvais* ou *inapproprié* parce qu'il n'est pas suffisamment représentatif du type qu'il est censé illustrer (ou parce qu'il relève d'un autre ensemble).

En somme, *l'exemple* c'est quelque chose qui renvoie à autre chose que lui-même, qui en est une actualisation ; dire de quelqu'un : *c'est un exemple de courage* ou *de faiblesse*, c'est dire qu'il a un comportement ou une action qui concrétisent l'idée que l'on se fait du courage ou de la faiblesse ; c'est dans cet esprit que nous pouvons commenter une expression comme *donner l'exemple* ; cela veut dire que quelqu'un a agi en donnant à voir certaines qualités. On retrouve donc l'idée que l'exemple est une occurrence x d'un type X : une actualisation particulière d'une catégorie générale (et qui en présente donc les propriétés) – bien que le sens du nom *exemple* tel que défini dans les dictionnaires soit avant tout une affaire de contexte.

Ainsi, *exemple* dans des énoncés tels que (1) et (2) illustre le cas où l'occurrence est conforme aux attentes, étant donné ce qui définit le type ou la catégorie générale ; en revanche, dans des énoncés tels que (12)-(14) *exemple* illustre le cas où l'occurrence est non conforme aux

attentes, d'où l'effet de « surprise » alors véhiculé par l'expression *par exemple*. Dans ces énoncés, *par exemple* est en quelque sorte « déictique » : il réagit à ce que l'on voit, il n'introduit pas un autre mot ou énoncé. Cet emploi déictique est confirmé par le démonstratif *ça* qui lui est souvent associé ; en (12) : *(Ah) (ça) par exemple !, ça* pointe sur ce qui est concrètement observé, et *par exemple* ne peut être qu'après *ça*, contrairement à ce qui se passe pour le précédent : **(Ah) par exemple ça !*. Le locuteur vient de constater quelque chose à quoi il ne s'attend pas – autrement dit, ici, l'entité concernée, le *x* (implicite : ce que l'on voit ou entend, ou explicité par *ça*) n'est pas conforme à l'ensemble qu'elle est supposée exemplifier.

Dans cette optique, on pourrait gloser les énoncés (13) et (14) comme suit – ici, l'interprétation ne tient compte que des éléments cotextuels fournis (les exemples étant cités dans les dictionnaires et non tirés directement d'une œuvre ou d'un contexte stabilisé) :

- en (13), il est question d'un prisonnier ; la norme, quand on est enfermé dans une prison, c'est qu'on ne s'évade pas ; si donc on apprend que telle personne qui était en prison s'est évadée, elle correspond à un exemple de prisonnier *x* qui ne correspond pas au cas général *X* d'où la surprise (« *Quoi ! Evadé ? Non...* »), la chose est extraordinaire (« *Ah ! elle est bonne* »).
- de même en (14), la situation présupposée est que la personne que l'on aperçoit ne devrait pas pouvoir être là : le *X* ne devrait pas se concrétiser par le *x* que l'on constate, mais par non-*x* ; *par exemple* dans ce cas introduit l'occurrence attestée *x* qui ne présente pas les propriétés annoncées ou attendues de la situation *X*, qu'elle est censée actualiser.

Cette analyse de l'exclamation *Par exemple !* fait que les deux emplois de *PE* ne relèvent pas de deux termes différents, mais d'un seul ayant une même définition, mais présent dans deux actes de langage différents. Nous aurons ainsi vérifié que les différents emplois de *PE* émanent d'un même sens. Notons, cependant, que N. Labrecque et G. Dostie (*op. cit.* : 177-179) postulent que la locution est polysémique dans ses divers emplois, y compris l'emploi de l'opposition ; elles semblent justifier le lien entre ses multiples occurrences « lexicales, grammaticales et pragmatiques » par le principe de « ressemblance de famille » tel que postulé par L. Wittgenstein (cité dans G. Kleiber ; 1990) : le premier emploi a un lien avec le second qui a un lien avec le troisième sans que ce dernier ait de rapport direct avec le premier, et ainsi de suite. En l'occurrence, le lien serait « un cas particulier » qui n'est pas toujours le même puisqu'il peut exprimer la valeur de l'« exclamation » ou de l'« opposition ». L'argument qui se fonde sur le principe wittgensteinien de « ressemblance de

famille » que donnent N. Labrecque et G. Dostie (*ibid.*) nous paraît peu convaincant. En effet, les associations par contiguïté peuvent ne pas avoir de limites théoriquement.

2.1.2. Le couple *exemple/ par exemple*

Exemple, employé seul, peut exprimer, donc, le rapport d'« exemplification » dans certains de ses emplois (cf. définition (5)), comme c'est le cas pour la locution *par exemple*. Par conséquent, nous essaierons de comparer leurs propriétés syntaxiques ainsi que l'interprétation qui est liée à chacun :

P1'' (*Par*) *exemple* peut se mettre avant ou après *le Vésuve*, mais non *exemple* : *Il existe en Italie des volcans en activité ; par exemple, le Vésuve/ Le Vésuve, par exemple vs*le Vésuve, exemple.*

P2'' Dans *par exemple*, *exemple* reste au singulier, tandis que *exemple* peut se mettre au pluriel : *Il existe en Italie des volcans en activité ; exemples : le Vésuve, l'Etna, etc./ *par exemples, le Vésuve, l'Etna, etc.*

P3'' Dans *par exemple*, le nom ne peut être introduit par un article, mais il peut l'être dans *exemple(s)* : *Il existe en Italie des volcans en activité ; (un + deux + quelques) exemple(s), le Vésuve (, l'Etna, etc.)/ *Il existe en Italie des volcans en activité ; par (un+ deux + quelques) exemple(s), le Vésuve (, l'Etna, etc.).*

P4'' Dans *par exemple*, le nom ne peut pas être déterminé, mais il peut l'être dans *exemple* : *Il existe en Italie des volcans en activité ; (un) exemple célèbre/ bien connu : le Vésuve/ (un) simple exemple : le Vésuve/ (un) premier exemple qui me vient à l'esprit : le Vésuve/(des) exemples sur lesquels je reviendrai : le Vésuve et l'Etna... ce qui est impossible avec *par exemple* : *par (un) exemple célèbre/ bien connu : le Vésuve/ *par simple exemple : le Vésuve/ *par premier exemple qui me vient à l'esprit : le Vésuve/ *par exemples sur lesquels je reviendrai : le Vésuve et l'Etna...*

Concernant la propriété syntaxique (1), à savoir la différence de place entre *exemple* et *par exemple*, on constate que *exemple* ne peut qu'introduire ; donc, il n'est là que pour annoncer l'identité de ce qui va suivre (*exemple : le Vésuve* = « j'annonce que *le Vésuve* est un *exemple* ? je parle d'abord du but perlocutoire qui est l'exemplification « *exemple* », ensuite, j'en donne un, en l'occurrence *le Vésuve* ») ; ce n'est pas le cas de *par exemple*, qui peut, en outre, se trouver après : *le Vésuve, par exemple* = « j'avance que *le Vésuve* est pris en

exemple ? tout d'abord, je parle du *Vésuve* pour préciser ensuite son intérêt : qu'il s'agit d'un exemple ». Aussi peut-on dire que *exemple* ne peut être que thématique alors que *par exemple* peut être et thématique et rhématique, selon l'intention et l'effet recherché par le locuteur.

Les propriétés syntaxiques (2, 3 et 4) rejoignent les observations de P. Cadiot, d'une part à propos du complément de moyen *à la hache* dans *abattre un arbre à la hache* (1991a), d'autre part à propos du complément de moyen *par train* dans *ce voyage se fera par train de nuit* (1991b) :

.. en ce qui concerne *à la hache* dans

16. *Paul a abattu un arbre à la hache.*

le nom *hache* ne peut être qu'au singulier et on ne peut pas le déterminer par un actualisateur :

16a **Paul a abattu un arbre aux haches.*

16b **Paul a abattu un arbre à la hache rouillée.*

La seule spécification que l'on peut apporter doit concerner un sous-type :

17. *Paul débite l'arbre à la scie/ à la scie électrique* (mais non **à la scie édentée*).

L'article est incommutable :

16c **Paul abat un arbre à une hache/ à cette hache.*

La conclusion est que *à la hache* a un statut générique et que, plutôt qu'à un complément de moyen, on a affaire à une modalité de l'action : *abattre à la hache*, c'est un type d'abattage.

Or nous avons dit à propos du nom *exemple* qu'il dénote l'occurrence d'un type : on peut conclure de cette comparaison que *par exemple* permet le passage du type (générique) à l'occurrence (spécifique) – ou, on l'a dit plus haut, de l'hyperonyme à l'hyponyme.

.. en ce qui concerne *par train* dans

18. *Les marchandises seront acheminées par train,*

le nom *train* a les mêmes propriétés que *hache* et que *exemple* ; il réfère au type, comme le dit P. Cadiot (1991 : 69) : « l'absence de déterminant correspond à l'activation d'une typologie « intensionnelle » des trains » (le terme « intension » renvoyant aux propriétés caractéristiques de la classe).

Ainsi, on a des correspondances au niveau des comportements syntaxiques entre *exemple* dans *par exemple* et les noms *hache* et *train*, respectivement, dans *à la hache* et dans *par train*, qui renvoient tous deux à une modalité d'action de façon générale, ce qui rejoint ce que nous avons dit plus haut du nom *exemple*, qui réfère à une entité prélevée dans un

ensemble en tant qu'elle en est représentative : la non-actualisation, que ce soit par le nombre, la présence d'un déterminant ou celle d'un modifieur, montre la portée générique de l'exemplification choisie : elle indique que si l'exemple qui suit est certes particulier (*le Vésuve, l'Illex aquifolium, etc.*), il n'en a pas moins une valeur générale – il peut très bien être remplacé par une autre occurrence du type sans pour autant changer la validité du message relatif aux propriétés assertées. Le fait qu'en revanche le seul *exemple*, dans cet emploi, se prête à actualisation (comme montré en **P₁**, **P₂**, **P₃**) montre alors qu'en l'occurrence l'exemplification est plus spécifique, subjective, fortuite (Cf. *(Un) (premier) exemple qui me vient à l'esprit...*).

Les divergences remarquées concernant les propriétés syntaxiques de *PE* et d'*Exemple* peuvent être ramenées au statut grammatical de chacun des deux items : le premier étant une locution adverbiale comme nous le démontrerons *infra* et le second est un nom.

1.1.3. – *Exemple/ par exemple* et leurs « substituts »

Dans les dictionnaires de la langue française, sont associés à *exemple*, les parasyonymes : *preuve, indice, cas, échantillon, spécimen, etc.* et à *par exemple, exemple* et *la preuve*. Toutefois, le test de la commutation montre des divergences considérables dans les propriétés syntaxiques des uns et des autres. En effet, il serait étrange de remplacer en (7) *par exemple* par *la preuve* en (7a) :

7. *Pendant l'Occupation c'était préférable d'attraper d'autres microbes que le bacille de Koch... celui du patriotisme par exemple.*

7a. ?? *Pendant l'Occupation c'était préférable d'attraper d'autres microbes que le bacille de Koch... La preuve celui du patriotisme.*

Le nom *preuve* contient par lui-même (dans son sens lexical) l'idée que le cas particulier qu'il qualifie est là pour démontrer la véracité de l'assertion. Si l'on suit le *TLF*, la démonstration consiste en un raisonnement qui établit l'existence ou la vérité d'un fait (qui n'est pas connu comme existant ou vrai) à partir de l'existence avérée d'autres faits. Donc *A* est une preuve de *B* si *A* est lui-même indubitable et peut être logiquement relié à *B*. Autrement dit, le nom *preuve* présuppose que ce qu'il désigne est connu, comme en témoigne (1a) :

1a *Il existe en Italie des volcans en activité : la preuve, le Vésuve.*

L'énoncé (1a) n'est consistant et acceptable que si l'on sait que le Vésuve est un volcan d'Italie en activité. On s'explique ainsi que (7a) soit étrange : *preuve* implique que l'interlocuteur connaît déjà l'appartenance de l'hyponyme à la classe dénommée par l'hyperonyme, or selon les savoirs

partagés, le patriotisme n'est pas rangé dans les microbes, cette appartenance ne peut donc pas être présupposée connue. Donc *la preuve* serait d'ordre thématique, tandis que la locution *par exemple* est bivalente (elle peut aussi bien précéder que suivre l'exemple). Ce que confirme le fait que, comme *exemple, preuve* ne peut être qu'introducteur (1b) :

1b **Il existe en Italie des volcans en activité : le Vésuve, la preuve.*

On pourrait dire donc, à titre heuristique, que *par* serait le responsable de la possible mobilité de *par exemple*. En effet, avec *preuve*, il existe aussi à *preuve* (donc de la forme *Prép. + Ø + preuve* comme *par exemple : Prép. + Ø + exemple*), or à *preuve* n'est aussi qu'introducteur, ce qui corrobore notre hypothèse :

19. *Il existe en Italie des volcans en activité ; à preuve, le Vésuve.*

19a **Il existe en Italie des volcans en activité ; le Vésuve, à preuve.*

L'énoncé (10) montre que *exemple* ou *la preuve* n'admettent pas toutes les structures syntaxiques où entre *par exemple* ; on a vu qu'ils ne peuvent fonctionner que comme introducteurs, mais ici cela donnerait :

10. *A-t-il été suivi, exemple, par un homard ?*

10a ??*A-t-il été suivi, exemple, par un homard ?*

10b ??*A-t-il été suivi par, exemple, un homard ?*

10c **A-t-il été suivi, la preuve, par un homard ?*

10d **A-t-il été suivi par, la preuve, un homard ?*

En l'occurrence, *la preuve* est totalement inapproprié ; ce que l'on pourrait dire, c'est :

10e *La preuve : a-t-il été suivi par un homard ?*

ce qui voudrait dire que, contrairement à *par exemple*, *la preuve* fonctionne de manière « extrapredicative » selon l'expression de M. Wilmet (1998). De même, en (9) *par exemple* porte sur *le téléphone* mais dans (9a) :

9. *Le téléphone, par exemple, quel besoin ?*

9a. *La preuve, le téléphone, quel besoin ?*

doit de plus introduire un nouvel énoncé, c'est-à-dire qu'il ne peut s'insérer dans une phrase entre deux constituants (ainsi entre le verbe et le complément : **A-t-il été suivi, la preuve, par un homard ?*). Donc *la preuve* se comporterait davantage comme une conjonction (ou une préposition) mais *par exemple* plutôt comme un adverbe (il est mobile et peut apparaître à

différentes places); malgré la parenté morphologique, *exemple* est syntaxiquement plus proche de *la preuve* que de *par exemple*.

Le nom *exemple* tel que nous l'avons défini : un *x* hyponyme/ occurrence/ cas particulier d'un *X* hyperonyme/ type/ cas général ne s'applique pas au nom *preuve* : on peut dire que *La tulipe* (hyponyme) *est un exemple de fleur* (hyperonyme) mais non que **La tulipe est une preuve de fleur* ; il en va de même pour *indice* et pour *témoin* : **La tulipe est un indice/ un témoin de fleur*. En fait, une preuve ne s'observe pas telle quelle, ce n'est pas une entité concrète mais le résultat d'un travail, d'un raisonnement, opéré à son propos : on *établit* une preuve, on *fait* la preuve de quelque chose, et la preuve concerne un prédicat : on ne peut pas parler de la preuve d'un chapeau ou de la preuve de la pomme, mais seulement de la preuve de la faiblesse ou de la force ou de la culpabilité de quelqu'un. Et si l'on peut dire « la preuve du pudding, c'est qu'il se mange », la preuve concerne en réalité *l'existence* du pudding (donc suppose un nom prédicatif sous-jacent). En revanche, l'exemple existe par lui-même, indépendamment d'un raisonnement : on prend un exemple (parmi d'autres) mais on ne prend pas une preuve et le terme peut être utilisé aussi bien pour les noms prédicatifs que pour les noms catégorématiques : le chapeau, la pomme, un signe, une personne peuvent être des exemples (*prenons l'exemple de la pomme/ de Max*). *Preuve* est plutôt employé pour éclaircir une énigme, pour ôter un doute et lever l'ambiguïté de quelque chose, pour innocenter ou inculper quelqu'un, pour asserter que quelque chose est bien réel ou vrai : *c'est la preuve qu'il ment/ qu'il dit la vérité/ que Dieu existe*, ce qui serait étrange dans ce contexte avec *exemple* : ?? *c'est l'exemple qu'il ment/ qu'il dit la vérité/ que Dieu existe*.

De même, *l'indice* est un signe de quelque chose que l'on doit interpréter, à l'instar des symptômes : *Les premiers indices du printemps. Pas le moindre indice de lassitude chez son adversaire. Dans un indice de A, indice* ne correspond pas à une occurrence de *A* lui-même mais seulement à la manifestation d'une de ses propriétés : le mouvement de la mer, la couleur du ciel, le comportement des oiseaux sont les indices annonciateurs d'une tempête. En revanche, on peut citer comme exemple de tempête, la tempête en France de fin 1999 (un exemple de tempête est une tempête, tandis qu'un indice de tempête n'est pas lui-même une tempête). De même, un exemple de courage est constitué par le comportement courageux lui-même.

L'échantillon ne se définit pas non plus comme un *x* hyponyme d'un *X* hyperonyme, car il suppose un prélèvement : c'est une partie d'un tout (donc une portion de *x*) ; on montre à un client un échantillon de tissu, c'est-à-dire un morceau du tissu tout entier. De plus

échantillon ne se dit pas d'une qualité (on n'a pas **un échantillon de courage*). Certes *exemple* et *échantillon* peuvent être substituables dans certains emplois : *donner un exemple de son savoir-faire/ donner un échantillon de son savoir-faire*, mais les implications ne sont pas les mêmes du fait de la définition initiale. Dans le premier cas, on peut simplement recourir à la parole (on *cite* un exemple de son savoir-faire), tandis que dans le second on procède effectivement à l'exécution d'une certaine opération pour montrer que l'on serait capable de faire l'entier de la tâche (on exhibe concrètement une portion du savoir-faire) :

20. ?? *Il m'a cité un échantillon de son savoir-faire.*

Le nom *cas* est plus proche de *exemple* (dans la définition qu'on en a donnée) : *Cet hiver, il y a eu de nouveaux cas de grippe* (= des actualisations particulières de ce qu'on appelle *grippe* en général) mais il ne contient pas en lui-même l'idée d'une existence effective, constatable (cf. *en cas de malheur* : « s'il arrivait un malheur »/ *au cas où* = « s'il se produisait que ») ; en d'autres termes, contrairement à *cas*, qui représente une occurrence fortuite, accidentelle et imprévisible, *exemple* ne relève pas du hasard mais de l'expérience, d'où l'importance des exemples dans les démarches scientifiques. Le nom *cas* ne commute pas toujours avec *exemple* : on peut dire que *la tulipe est un exemple de fleur*, mais non que **la tulipe est un cas de fleur* ; en revanche, on pourrait dire que *la tulipe est un cas de fleur à bulbe*. Ce type de différence semble montrer que *cas* peut s'employer pour l'occurrence d'un sous-type (on pourrait de même parler d'*un cas d'appendicite* mais non d'*un cas de maladie*, à moins de spécifier *maladie*) : le *cas* est donc plus spécifique que *l'exemple* – ce qu'illustre le sens de *Un cas particulier* (qui tend à être compris comme faisant figure d'exception, ce que n'implique pas *Un exemple particulier*). Donc, ce qui oppose *indice, échantillon, cas* à *exemple*, c'est qu'ils ne réfèrent pas à une entité autonome qui actualiserait, parmi d'autres, l'occurrence d'un type et donc pourrait en être le représentant quelconque : pour rejoindre une hypothèse précédente, ces termes ne se prêtent pas à une illustration générique de l'ensemble, mais seulement à celle de l'une de ses propriétés ou parties constitutives ou à l'une de ses concrétisations singulières possibles.

D'ailleurs, on peut qualifier un *exemple* de *représentatif* ou de *prototypique*, on a alors l'explication du passage du simple statut d'exemple commun, semblable au reste des exemples, à une occurrence caractéristique qui renvoie de manière privilégiée aux autres occurrences ; alors qu'avec *échantillon/ spécimen représentatif* ou *prototypique*, on n'a pas de nouvelle information ; il s'agit plutôt d'un usage pléonastique qui pourrait avoir un effet oratoire d'insistance.

L'exemplaire se distingue de l'exemple en ce qu'il constitue nécessairement un objet concret : on peut posséder, acheter, jeter, manipuler différents exemplaires d'un livre, mais tel ou tel comportement ne peut pas être qualifié du nom *exemplaire* (*exemplaire de bonté* vs *un exemple de bonté*) ; de plus les exemplaires sont conçus comme identiques (en quelque sorte comme des clones) : un élève ne peut pas être dit *être un exemplaire* (pour ses camarades) – mais, parlant d'un certain type d'élève, on pourra dire qu'on en rencontre des centaines d'exemplaires dans les établissements scolaires (c'est-à-dire des élèves exactement semblables à lui) ; le nom *exemplaire* n'illustre donc pas vraiment une relation de l'ordre de l'hyponyme par rapport à un hyperonyme, mais plutôt celle d'une reproduction à l'identique entre des hyponymes.

Pour résumer, *exemple* illustre une occurrence particulière *x* – contiguë à d'autres occurrences différentes, mais démontrant toutes le même cas général *X* – qui peut être inconnue de l'interlocuteur ; *preuve* en revanche présuppose une connaissance préalable de *x* en tant qu'il renvoie à une catégorie générale *X* ; *l'exemple* n'est pas une partie ou une portion (comme c'est le cas de *indice*, *échantillon* ou *cas*), ni un événement contingent et casuel (tel que *cas*), mais une occurrence particulière de l'hyperonyme auquel il renvoie. Qu'est-ce qui permet donc cette association avec *par* dans la locution *par exemple* et non avec les autres « substituts » ?

2.2. – La préposition *par*

2.2.1. – Le test de la commutabilité

La substitution du premier constituant de *PE* (la préposition *par*) est impossible avec toutes les autres prépositions (*à*, *en*, *de*, *sur*, *sous*, *pour*, *après*, *etc.*) – en conservant bien sûr la forme initiale telle qu'elle est dans les phrases avec *par exemple* (21-22) :

21. *Il existe en Italie des volcans en activité ; (*à +?? en + *d'+* sur+ *sous+ ??pour+ *après) exemple, le Vésuve.*

22. *Vous pourriez vous faire enterrer, (*à +?? en + *d'+* sur+ *sous+ ??pour+ *après) exemple.*

Dans le cas où l'association est éventuellement possible – avec d'importants changements dans la forme de la phrase –, l'acte illocutoire ne reste plus le même ; on passe de l'exemplification spontanée à une description métalinguistique de l'acte de l'exemplification (le rôle pris en charge par le locuteur : « moi, destinataire, je donne un exemple pour vous illustrer l'hyperonyme *X* »). Ainsi, *exemple* est susceptible d'être associé à *pour*, *en*, *avec*,

mais à condition que le groupe prépositionnel soit intégré dans l'énoncé (il ne forme pas une locution prépositive par lui-même) :

23. *Je donne/ Donnons en exemple/ en guise d'exemple le Vésuve.*

24. *On citera/ mentionnera/ pourra fournir pour exemple le Vésuve.*

25. *Avec l'exemple du Vésuve, il a voulu démontrer qu'il existe en Italie des volcans en activité.*

Dans toutes ces phrases, *en exemple, pour exemple* sont des compléments de verbe et *avec l'exemple* un modifieur, la forme discursive initiale avec *par exemple* étant en revanche douteuse ou impossible (26-28) :

26. *??Il existe en Italie des volcans en activité : en exemple, le Vésuve.*

27. *?Il existe en Italie des volcans en activité : pour exemple, le Vésuve.*

28. *??Il existe en Italie des volcans en activité : avec exemple, le Vésuve.*

Il est difficile, par conséquent, d'exemplifier directement sans utiliser *par exemple*, qui fonctionne en l'occurrence comme un « embrayeur de discours ». Avec cette expression, le locuteur ne se trouve pas obligé d'explicitier ce qu'il est en train de faire comme c'est le cas pour *en/ pour/ avec exemple*, le rôle qu'il prend en charge étant défini par les circonstances et la situation du discours partagées par les interlocuteurs.

En résumé, le premier constituant de *PE, par*, est incommutable. Le deuxième, le lexème *exemple* – pour lequel la substitution est *a priori* censée plus facile – n'est pas commutable non plus avec les autres mots présentés comme des (para)synonymes par les dictionnaires : *preuve, témoin, échantillon, spécimen, indice, cas, etc.* comme on le voit en (29) :

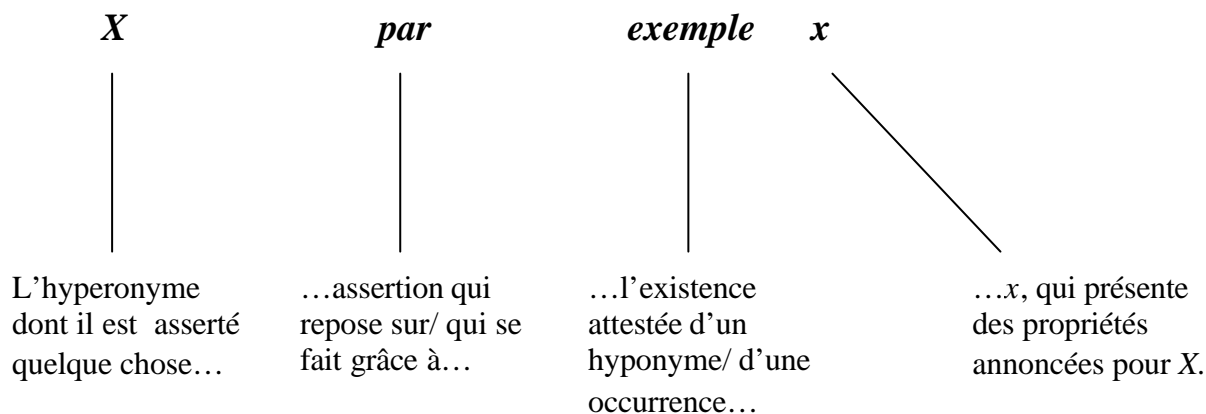
29. **Il existe en Italie des volcans en activité ; par (preuve, témoin, échantillon, spécimen, indice, cas), le Vésuve.*

On en conclut que *par* et *exemple* sont uniques et inhérents l'un à l'autre : ils fonctionnent comme une seule unité consubstantielle (une forme lexicalisée) dont les composants sont incommutables et forment une unité de niveau supérieur (de type adverbial). On verra dans ce qui suit les raisons sous-jacentes qui légitiment cette alliance discursive exceptionnelle, ce que partage la préposition *par* avec *exemple* dans le langage.

2.2.2. – La part de *par* dans *par exemple*

Notons, tout d'abord, que *par* se définit par la notion d'« intermédiaire » ou de « médiation » (P. Cadiot, 1997 ; A.-M. Berthonneau-Dessaux, 1978a et 1978b), c'est-à-dire ce qui permet à une action de s'accomplir (cf. *passer par la fenêtre, tourmenté par l'inquiétude, agir par intérêt, voyager par avion, tenir un enfant par la main, envoyer un message par fax, etc.*) : on peut alors faire l'hypothèse que *par* relie *exemple* (qui lui-même renvoie à un cas particulier) à l'énoncé qui précède (dont la fonction est d'établir le cas général) ; cela pourrait se traduire dans le schéma **A** qui suit :

Schéma A :



Le schéma **A**, donc, montre que *par* joue le rôle de l'« intermédiaire » qui permet de passer du cas général *X* au cas particulier *x*, *exemple* annonçant que *x* constitue un hyponyme conformément à la définition qu'on en a donnée et qui a révélé que les mots sémantiquement associés à *exemple* n'ont pas cette fonction.

Cette définition implique que l'exemple introduit par *PE* fait partie d'un paradigme d'exemples possibles, tous, *a priori*, interchangeables ; cette notion de « pluralité » ou d'« altérité » est rendue sensible par un critère linguistique simple : le type d'expansion discursive à laquelle la phrase peut donner suite. On peut dire sans aucun problème² :

30. *XPEY*, et les exemples sont nombreux.

mais non :

31. **XPEY*, et c'est le seul et unique exemple qui le montre.

² avec des variations selon la phrase traitée par exemple en (32) et (33).

comme l'illustrent (32-33) :

32. *Elle a voulu, bien sûr, que je consulte un neurologue, elle s'est renseignée, elle a acheté des montagnes de calmants, le « Stabilol », par exemple – (*et c'est le seul calmant qu'elle a acheté + entre autres calmants), qui vous fout en l'air, hébété, entre deux eaux lourdes, entre trois idées fixes et débiles, pendant douze ou quinze heures... (Frantext).*

33. *Moi, je crois que c'est nous – ou quelques-uns d'entre nous : Hitler et Staline, par exemple, et moi, peut-être même toi, si tu ne fais pas trop le con – qui entraînent l'histoire, (??c'est tout + ainsi que tout le monde). (Frantext).*

Citer un exemple est donc présumer qu'une entité existe parmi d'autres entités similaires ayant toutes pour rôle d'exemplifier l'hyperonyme *X*, constituant un paradigme d'hyponymes *x* renfermant les propriétés annoncées pour ce cas général (*X*). Cette propriété de *exemple* trouve son écho dans les potentialités sémantiques de la préposition *par*. Soit ainsi *par personne* dans l'énoncé (34) :

34. *Le repas coûte 10 euros par personne.*

Le sens est qu'un groupe de personnes est concerné par le prix du repas : on a donc un ensemble *X* formé d'entités *x*. Pour chacun de ces *x*, le repas coûte 10 € ; autrement dit, le prix est égal pour tout le monde, les entités *x* sont, de ce point de vue sur le même plan, similaires. La préposition *par* signale que le prédicat « le repas coûte 10 € » vaut pour chacune des entités *x* appartenant au groupe *X*. On retrouve donc les termes utilisés précédemment pour caractériser *exemple* et *par exemple*. Ce qu'introduit *par*, c'est le fait que *x* (n'importe laquelle des personnes) présente la propriété assertée *le repas coûte 10 €* : *par* relie le cas général *le repas coûte 10 €* à chacun des cas particuliers concernés (les personnes susceptibles de prendre ce repas). De même si l'on dit :

35. *Il y avait des tâches de sang par endroits,*

les endroits en question sont compris par référence à un lieu plus vaste qui les englobe (on pourrait d'ailleurs spécifier : *Dans la pièce/ Sur le sol/ Au mur...*) : ces endroits présentent la propriété commune qu'on peut y voir des tâches de sang ; la propriété vaut pour chacun de manière similaire, chacun d'entre eux vérifie, de manière également représentative, l'assertion selon laquelle il y avait des tâches de sang (*dans la pièce/ sur le sol/ au mur*). On pourrait faire le même raisonnement pour *par intermittences* (qui suppose la référence à un intervalle de temps plus vaste qui inclut les intermittences) :

36. *On entend des gémissements par intermittence(s).*

Chaque intermittence représente une illustration, mais semblable aux autres, pour laquelle vaut l'affirmation *On entend des gémissements*.

Donc *par* relie l'événement présenté de manière neutre, générale, au lieu (*par endroits*) ou au moment (*par intermittences*) où il se produit concrètement, en l'occurrence. Et ce passage de l'assertion d'une situation non ancrée spatio-temporellement à ses actualisations particulières s'opère en montrant l'événement comme s'actualisant dans ces lieux ou à ces moments de manière égale, semblable : *par* est dans tous les cas l'intermédiaire par lequel s'opère le passage d'une situation non spécifiée à ses réalisations particulières, présentées comme identiques ; les différences éventuelles entre les occurrences sont non pertinentes, neutralisées – c'est pourquoi, là non plus, le nom introduit par la préposition *par* ne peut être ni déterminé, ni précisé :

34a. **Le repas coûte 10 euros par une/ la/ cette personne*

34b. **Le repas coûte 10 euros par certaines/ quelques/ plusieurs personnes.*

35a. **Il y avait des tâches de sang par rares endroits.*

36a. **On entendait des gémissements par intermittences régulières.*

Etc.

à moins qu'il ne s'agisse d'un sous-type :

34c. *Le repas coûte 10 euros par personne âgée.*

Par personne ne renvoie à aucun individu en particulier, vu dans sa spécificité, mais à une unité quelconque, représentative de n'importe quel autre membre du groupe. De même, *par exemple* introduit un exemple parmi d'autres, mais en tant qu'il vaut pour les autres. C'est *par* qui permet d'opérer le passage entre l'ensemble vu comme un tout générique, et l'un de ses membres vu comme représentatif de tous les autres membres de cet ensemble.

2.3. – L'absence de détermination dans *par exemple*

Toute tentative d'actualisation du substantif s'avère impossible – en gardant les mêmes rapports de discours, bien entendu. En effet, si *PE* ne renferme aucune notion de moyen en soi – au moins de façon directe –, l'insertion d'un déterminant quelconque fait basculer le rapport sémantique en question vers une certaine valeur instrumentale très précise, n'ayant aucun lien avec le rapport d'exemplification ; ainsi *Il démontre par exemple que le*

Vésuve est un volcan spécifie que l'une des démonstrations opérées est que le Vésuve est un volcan, tandis que *Il démontre par cet exemple/ par un exemple que le Vésuve est un volcan* indique au moyen de quoi est opérée la démonstration que le Vésuve est un volcan. Si la double interprétation n'est pas possible, la présence d'un déterminant ne l'est pas non plus :

37. *Il posait des questions bizarres, demandant par Ø exemple / *par (l' + un + plusieurs + deux + trois + etc.) exemple(s) à Nicolas en quelle classe il était.*

38. *Celles qui nous paraissaient laides – comme le « Verdun », par Ø exemple / *par (l' + un + plusieurs + deux + trois + etc.) exemple(s) – furent jetées par la fenêtre, dans un parterre de dahlias.*

Le schéma de *PE* est donc bien :

Par + Ø + Exemple.

Le problème qui reste à élucider est de savoir si l'absence de détermination dans la locution *PE* relève d'une simple absence d'article ou de la présence d'un article zéro. Pour le résoudre, nous nous appuyerons essentiellement sur les travaux de J.-C. Anscombe (1986, 1990, 1991a, 1991b).

2.3.1. Y a-t-il un « article zéro » dans *Par exemple* ?

L'absence de détermination, selon J.-C. Anscombe (1991 : 104-105), peut apparaître, généralement, dans quatre classes principales : la première série regroupe les « expressions figées » ou « idiomes » (*chercher noise, faire flèche de tout bois, faire long feu, etc.*), la deuxième série concerne tous les groupes nominaux qui n'existent pas en dehors de ladite construction – avec le même sens – et qui ont une valeur interjective (*crier grâce, faire vinaigre, faire fissa, mettre capot, etc.*) ; la troisième série est plus limitée que les deux premières et comprend des locutions comme *être dommage, avoir (besoin + confiance + conscience + envie + soif + faim + froid + mal), etc.* Quant à la quatrième série, l'absence de détermination semble avoir un certain rôle de « spécifieur » (l'absence n'est pas du vide ; elle occupe bel et bien une fonction : elle est responsable des propriétés syntaxiques et sémantiques des locutions dans lesquelles elle apparaît et, d'après l'auteur, il convient d'ajouter l'art. Ø à la liste des déterminants traditionnels (1990 : 10)), comme c'est le cas pour les groupes *demandeur confirmation, élever protestation, faire diversion, avoir rendez-vous, etc.* L'absence de détermination dans cette dernière série est, seule, qualifiée par l'auteur d'article zéro (désormais : Art. Ø).

Pour pouvoir distinguer les constructions à article \emptyset de celles qui n'en comportent pas, J.-C. Anscombe (1986 : 116-118 ; 1990 : 5-15 ; 1991a : 105-123 ; 1991b : 8-10) propose un certain nombre de critères qui ne sont généralement compatibles qu'avec les cas où l'on affaire à un Art. \emptyset – C₁ : la non-opacité sémantique, C₂ : la productivité, C₃ : l'introduction d'un déterminant sans changement important de sens et C₄ : l'insertion d'un certain type particulier d'adjectifs : « les classifiants, les itératifs et les scalaires » (1986a : 117).

Notons, cependant, que les travaux que nous avons consultés sur la question ne s'étendent pas à l'étude compositionnelle de certaines locutions – qui constitue en revanche le choix que nous avons fait pour appréhender *PE*. La plupart des constructions concernent plus le rapport de $\emptyset N$ avec le *V* : *V + \emptyset + N* (*donner ordre/ avoir rendez-vous/ demander confirmation, élever protestation, trouver refuge, etc.* (1991a : 105). Les autres groupes prépositionnels traités, que l'auteur appelle « locutions prépositives », se rapportent aux constructions du type : *Prép. + \emptyset + N* ou *N₁ + Prép. + \emptyset + N₂* (*vente à perte/ moulin à vent/ bateau à moteur/ bateau à voile/ bateau avec moteur, sous anesthésie, etc.* (1990 : 31-32). Ainsi, notre tâche sera d'essayer de trouver des rapprochements avec ces diverses catégories traitées.

Concernant C₁, à savoir la non-opacité sémantique, *PE* ne pose aucun problème ; la locution est tout à fait transparente de ce point de vue et susceptible d'avoir « une lecture compositionnelle », pour reprendre les termes de G. Gross (1996 : 10-11) – l'étude que nous en faisons en est témoin. D'ailleurs, comme le souligne J.-C. Anscombe, cette propriété n'est vraiment représentée que dans la première série (les expressions figées).

Le critère de la productivité C₂ semble plus tranchant parce qu'il distingue justement la quatrième série des trois premières : la productivité dans les expressions figées est totalement absente et dans les séries 2 et 3, elle est faible et limitée. Or, *PE* connaît d'autres formes où *par* est absent ou remplacé par d'autres prépositions, si l'on considère que le mot *exemple* est le constituant responsable de la valeur exprimée et non la préposition *par* qui assure un rôle grammatical surtout) : *En Italie, il y a des volcans en activité ; exemple, le Vésuve/ Prenons l'exemple du Vésuve/ Citons à titre d'exemple, le Vésuve/ Il a cité pour exemple, le Vésuve/ Il a cité en exemple le Vésuve* (*exemple* manifeste un large emploi ayant la valeur de l'« exemplification »). Quant à la préposition *par*, elle est, liée à un N, susceptible d'entrer dans plusieurs locutions prépositives et adverbiales : *par analogie, par opposition, par excellence, par hasard, par chance, etc.* Ce dernier critère, pour l'auteur, est assez discriminant pour pouvoir parler d'art. \emptyset ; mais nous allons tester les deux autres critères pour en être plus sûr.

Le troisième critère C₃ consiste en l'insertion d'un déterminant sans trop affecter la sémantique du groupe en question. À cet égard, *PE*, comme nous l'avons vu plus haut avec les énoncés (37-38), n'admet pas d'insertion de déterminants en conservant la même valeur discursive assurée par la locution. En effet, *démontrer par exemple*,... n'a pas le même sens que *démontrer par l'exemple*,... ainsi qu'on l'a vu plus haut – c'est la valeur « instrumentale » et non d'« exemplification » qui est exprimée dans ce dernier cas. J.-C. Anscombe précise que dans la quatrième série, où il est question d'article Ø, il y a trois types de comportements vis-à-vis de l'insertion d'un déterminant (insertion possible mais avec d'importants changements de sens, insertion strictement impossible et insertion possible sans grande variation sémantique (1991a :107). En l'occurrence, bien qu'on passe de l'« exemplification » à la notion « instrumentale », le sens, lui, ne change pas en profondeur ; cela renvoie toujours à ce que l'on est convenu d'appeler « exemple » dans les définitions *supra* ; donc, ce n'est pas un changement « drastique » comme le dit J.-C. Anscombe (1990 : 9). D'ailleurs, on peut prouver la compatibilité de ce critère avec *PE*, puisque cette locution admet une reprise anaphorique – ce qui, comme l'a démontré l'auteur (1991a : 110-112), est une caractéristique de la quatrième série – de type associatif (*Il existe en Italie des volcans en activité ; par exemple, le Vésuve. Cet exemple est souvent cité dans les études volcanologiques*).

Finalement, examinons le critère de l'insertion d'un adjectif C₄ qui s'applique généralement aux éléments de la quatrième série, mais sous certaines conditions. Rappelons, tout d'abord, que la locution *PE*, dans son fonctionnement syntaxique, se comporte comme un bloc : c'est une locution adverbiale qui n'admet aucune modification (*cf. supra* : **par exemple célèbre/ bien connu/ qui me vient à l'esprit, etc.*). En corollaire, pour tester ce critère, il faudrait l'appliquer uniquement sur le N *exemple*, qui représente le noyau sémantique du rapport discursif exprimé par la locution *PE* – d'où l'acceptabilité de (2) et non de (3) ; or, ce N s'emploie ordinairement avec article (*donner + citer + fournir + apporter + livrer + offrir + évoquer + mentionner*) (*un +deux + plusieurs + quelques + *Ø*) + (*bon + excellent + mauvais, etc.*) + *exemple(s)* + (*intéressant(s) + probant(s) + concluant(s) + décisif(s) + représentatif(s), etc.*). De toute façon, ce qui forme blocage, ici, c'est le fait que *exemple*, dans *PE*, ne fonctionne pas comme un N : il est, selon N. Labrecque & G. Dostie (*op.cit.* : 173) loin d'être un prototype, d'un point de vue sémantique, de la catégorie nominale, parce qu'il n'appartient à aucune des classes sémantiques reconnues traditionnellement. En effet, il ne réfère ni à un objet comme *table, pomme, etc.*, ni à un événement (*arrivée, départ, etc.*), ni à une propriété (*sagesse, sympathie, etc.*) ; c'est un spécificateur du nom (*un exemple de*

quelque chose), comme les mots *cas*, *manière* et *façon*, qui entrent, d'ordinaire, dans les structures du type [SN] de [SN₂] ou [SN] de V_{Inf} (N. Labrecque & G. Dostie ; *ibid.*).

En résumé, *PE* se prête aux trois premiers critères, permettant de dire qu'il y a art. Ø, proposés par J.-C. Anscombe : il n'a pas une sémantique opaque, comme le prouve notre approche compositionnelle de la locution ; au contraire, il est transparent dans la mesure où il tient sa sémantique de la combinaison de *par* et de *exemple*. Il en va de même pour le critère de la productivité : il y a d'autres formes divergentes qui ont la même valeur discursive. Finalement, *PE* admet également l'insertion d'un déterminant dans certaines conditions sans que son propre sémantisme soit fondamentalement altéré. Le seul critère réfractaire est celui de l'insertion de l'adjectif. Du fait qu'il est destiné, au *départ*, à la catégorie des Ø N et que *exemple* n'a pas les propriétés d'un N dans la locution *PE*, l'insertion s'avère impossible. Si l'on s'en tient à ce que dit J.-C. Anscombe, les deux premiers critères sont globalement suffisants pour dire que l'on a affaire à l'art. Ø, les deux autres critères (1991a : 106) venant pallier l'insuffisance d'un seul critère par la convergence de plusieurs (c'est une règle générale en sémantique).

2.3.2. Article zéro et « processivité »

L'article Ø, est lié, selon J.-C. Anscombe (1991b : 24-26), à des phénomènes de processivité d'une part et à la notion de « stéréotype » d'autre part. Le premier phénomène se voit à travers plusieurs exemples : on peut dire *je crois en l'ordre* (*l'ordre* = le concept) et *tout est en ordre* (*l'ordre* = le résultat d'un procès). De même, les exemples de D. Leeman (1998), *Être en sueur/ en beauté/ le visage en sang, etc.* renvoient au résultat d'un procès. On peut également opposer *Léa se plaît en (la + *Ø) compagnie de Max* (où *se plaire* est statif) et *Léa a fait une fugue en (*la + Ø) compagnie de Max* (où *faire une fugue* est processif) ou (*En hâte + *Dans sa hâte*), *il enfila son pantalon* mais (**En hâte + Dans sa hâte*), *il se trompa de pantalon*. De même pour *Il est mort sous anesthésie* et *Il est mort sous l'anesthésie* : dans la première phrase, la mort est causée par l'anesthésie (il s'agit d'un procès) alors que dans la seconde, cela veut dire qu'il est mort pendant qu'il a été anesthésié (il s'agit de la circonstance de la mort). Dans cette optique, on peut affirmer que *PE* a un caractère processif qui peut, *ipso facto*, justifier la présence de l'article Ø. En effet, on a vu précédemment, en 2.2.1., que, contrairement à d'autres syntagmes prépositionnels (*pour exemple, en exemple*) *par exemple* est autonome, c'est-à-dire contient en lui-même l'idée que l'on donne/ prend/ cite/ mentionne/ fournit un exemple : son caractère processif serait alors dans le fait qu'il inclut (implicitement) ce que *fait* le locuteur (*par exemple* signifie par lui-

même, sans l'aide d'un verbe muni de son sujet, que l'on opère l'action que décrivait un verbe muni de son sujet : *Je prends un exemple/ Donnons un exemple...*) : la locution signale par elle-même que l'on procède à une exemplification.

La notion de processivité est compatible avec le rôle d'« intermédiaire » agissant dynamiquement, faisant office de mise en relation, comme on l'a vu avec le premier composant de *PE*, la préposition *par*.

Dans ce qui suit, nous nous proposons de voir si \emptyset + *exemple* (une variante de *PE* dans l'acte d'« exemplification » et *par* \emptyset *exemple* dit « exclamatif », respectivement en (4) :

4. *Il existe en Italie des volcans en activité ; exemple : le Vésuve.*

et en (13-15) :

13. *(Ah) Ça, par exemple! (PRLF)*

14. *Quoi! Évadé? Non, par exemple... Évadé! Ah! elle est bonne! (PRLF).*

15. *Tiens, par exemple... Mais c'est lui! (PRLF)*

présente ou non un cas d'article zéro. Pour ce faire, nous recourons aux quatre critères proposés par J.-C. Anscombe (*op. cit.*) :

- **C₁** : *exemple* n'a pas de sémantique opaque.
- **C₂** : il n'y a pas de productivité : (**preuve*, **indice*, **cas*, etc.).
- **C₃** : l'insertion de déterminant ne pose pas de problème (*un exemple*).
- **C₄** : la détermination par un adjectif est tout à fait possible (*exemple connu*).

Nous observons que les critères **C₁**, **C₃** et **C₄** sont compatibles avec le mot *exemple*. Selon l'auteur, cela devrait suffire pour parler d'article zéro : trois critères convergent pour le démontrer, même s'il y en a un qui n'est pas compatible, en l'occurrence, le **C₂** (la productivité).

Cependant, *par exemple* « exclamatif » ne semble se soumettre à aucun des critères à part le premier **C₁** :

- **C₁** : *par exemple!* est moins transparent que *PE* dit d'« exemplification » quoique susceptible d'une analyse compositionnelle – comme nous l'avons démontré *supra* .
- **C₂** : il n'y a pas de productivité.
- **C₃** : l'insertion de déterminant n'est pas possible – ni avec, ni sans changement de sens.
- **C₄** : il n'y a pas de détermination possible.

ce qui nous amène à considérer *PE*, dans cet emploi « interjectif », comme une locution figée d'autant plus que *par* y est obligatoire.

2.3.3. Article zéro et « stéréotype »

L'article zéro, selon J.-C. Anscombe (*op. cit.*), est lié également à la notion de « stéréotype », un trait de sens faisant partie de la définition sémantique du terme, et qui s'observe dans les distributions privilégiées d'une part, et dans les enchaînements qu'il permet ou interdit d'autre part). Ainsi les noms de sentiment comme *surprise*, *satisfaction* ou *chagrin* contiennent en eux-mêmes l'idée qu'il s'agit d'affects intenses, ce qui se voit au fait qu'ils acceptent mal d'être modifiés par des adjectifs atténuatifs (D. Leeman ; 1987) :

39. À *ma* (*grande* + ??*légère*) *surprise*, tout était ordonné.

40. À *ma* (*profonde satisfaction* + **satisfaction mitigée*), ...

41. À *mon* (*grand* + **petit*) *chagrin*, sa petite amie le plaquait.

42. À *son* (*grand* + ??*feint*) *soulagement*, les papiers avaient disparu.

De même un *ordre* comporte entre autres stéréotypes le fait qu'on lui obéit (et non qu'on lui désobéit), comme le montrent les enchaînements en *mais* :

43. On lui a donné un ordre mais il a désobéi.

44. ??On lui a donné un ordre mais il a obéi.

(44) montre qu'on ne peut pas opposer à l'ordre le fait qu'on lui obéisse : l'ordre inclut l'idée qu'on l'exécute.

Or, selon J.-C. Anscombe, l'article Ø est lié à l'emploi stéréotypique ; ainsi, on peut donner un ordre ou refuser un ordre, mais seul (46), qui va dans le sens du stéréotype, est acceptable :

45. **Ordre a été refusé de partir.*

46. *Ordre a été donné de partir.*

La question se pose alors de savoir comment dans *par exemple* l'article Ø est relié à un stéréotype de *exemple*. *A priori*, un exemple peut être convaincant ou douteux, adéquat ou inapproprié ; le test de l'enchaînement par *mais* montre que *exemple* contient dans ses stéréotypes le fait qu'il est convaincant ou adéquat :

47. **Ceci est un exemple, mais il est convaincant/adéquat.*

48. *Ceci est un exemple, mais il est douteux/inapproprié.*

Puisque l'on a admis que *par exemple* contient un article Ø, la locution concerne donc un exemple convaincant, adéquat, approprié, indubitable : cette déduction rejoint la définition

que l'on a donnée au départ, selon laquelle effectivement *PE* introduit l'hyponyme/ l'occurrence/ le cas particulier *x* représentatif de l'hyperonyme/ le type/ le cas général *X*.

Cette prédilection pour l'article \emptyset ne se limite pas à *PE*, elle s'étend à plusieurs locutions du schéma *PAR + \emptyset + N* : *par extension, par analogie, par rapport, par cœur, par ailleurs, par hasard, par chance, etc.* Le fait que *par* « entretient de bons rapports » avec l'article zéro n'est qu'une confirmation de la valeur qu'on a assignée à cette préposition en tant qu'elle a un sens générique et joue un rôle d'intermédiaire ; elle introduit l'étalon de la mesure (*classe*) de telle sorte que ce qui est mesuré l'est par un membre quelconque de l'ensemble *classe* (= n'importe quelle classe, quelle qu'elle soit, comme on l'a vu avec *PE*).

Conclusion

Ainsi pourrait-on dire que *PE*, tout en étant redevable à chacun de ses trois constituants *par, exemple* et l'article zéro – dans la mesure où elle en garde certains points communs au niveau de ses fonctionnements dans le langage – est une locution lexicalisée à part entière, qui s'est forgée une certaine autonomie dans les rapports qu'elle établit dans le discours puisqu'elle résiste aux diverses manipulations : insertion de déterminants, substitution de l'un ou de l'autre de ses composants ainsi que commutation avec d'autres expressions proposées comme ses synonymes. *PE* sous-tend toujours l'existence d'autres exemples pouvant commuter avec l'exemple proposé dans l'énoncé : ce n'est qu'une occurrence faisant partie d'un paradigme, d'une pluralité. La locution, dans ce cas, n'a pour rôle que de permettre ce rapport. L'emploi dit « exclamatif » manifeste ces propriétés générales mais sa plus grande opacité sémantique est un indice de son figement. À l'inverse, le seul *exemple* pour introduire l'exemplification apparaît moins grammaticalisé (présence d'article, variation en nombre, possibilité de détermination). On a donc une sorte de continuum qui va de *exemple* (le plus libre) à *par exemple !* (le moins autonome) en passant par l'exemplification en *par exemple*.

3. PAR EXEMPLE (en tant que bloc)

Dans ce qui suit, nous procéderons à l'analyse de cette locution en tant qu'adverbe de phrase qui relie deux éléments discursifs *X* et *Y* où *Y* peut être soit une proposition *Q* – qui peut être une proposition infinitive, soit un syntagme nominal *SN* par rapport à une proposition *P* suivant le schéma :

P PE Q/SN

Nos uniques recours seront les différentes manipulations syntaxiques appropriées qui permettent de rendre compte des formes possibles et impossibles susceptibles de véhiculer la relation de discours en question, et l'étude des variations formelles qui ont, selon nous, forcément des variations sémantiques.

3.1. L'incidence de *PE* dans la phrase

PE, en tant que locution qui articule les propositions *P* et *Q* ou éventuellement *P* et un *SN*, semble, en première approximation, facultative et remplaçable par une articulation prosodique qui s'incarne dans la forme de la juxtaposition (49) et (50) :

49. *Toutes les méthodes se valent plus ou moins, et la plupart des anorexiques ne sont pas aidées par les traitements. C'est vraiment une maladie de notre temps, mais son incidence est très variable : (ainsi) en Argentine, elle est deux fois plus élevée qu'aux Etats Unis et quatre fois plus qu'en France (LLF).*

50. *Le contour de la feuille peut avoir des épines ou en être privé : l'Illex aquifolium a des feuilles sans épines en haut et épineuses en bas.*

Certes, la variation formelle dans (49-50) ne conduit pas à des variations sémantiques significatives du fait que l'une des fonctions des deux points (:) est précisément d'introduire un exemple ou la justification de ce qu'on vient d'avancer. D'ailleurs, la relation d'exemplification entre *P* et *Q* se construit sur un rapport de particularisation/ généralisation, indépendamment de *PE* comme le remarque Manzotti cité par C. Rossari (2000) : « Ce passage se réalise de différentes manières : par un mouvement qui va de l'abstrait au concret, d'une pluralité à une singularité, d'une possibilité à une réalisation effective, d'une indication non spécifique à une illustration, *etc.* ». On peut le constater à travers les marques formelles et la valeur linguistique des mots de discours répartis respectivement dans *P* et *Q/ SN* : on a des noms déclinés au pluriel (*plantes, volcans, méthodes, questions, etc.*) précédés de déterminants au pluriel (*les, des, certains, beaucoup, plusieurs, etc.*) dans *P* ; en revanche, on a le singulier dans *Q/ SN* (*le, la, un*). Or l'examen des autres énoncés nous prouve que cet aspect facultatif de *PE* – d'où la possibilité de sa suppression – n'est que local. Tout d'abord parce que certaines phrases sont douteuses, voire impossibles lors de la suppression de ce connecteur (51-53) :

51. *Il existe en Italie des volcans en activité ; (par exemple + ??Ø), le Vésuve.*

52. *Il y a des savants - un certain Couchoud, (par exemple + *Ø)- qui ont mis en doute l'existence historique de Jésus.*

53. *Il y a des cours pour tout aujourd'hui, toutes sortes d'options, (par exemple + *Ø)
l'accouchement sans douleur.*

Ensuite, parce que les phrases exprimant le rapport d'exemplification sans *PE* ne nous informent pas sur l'existence d'autres exemples ; on se contente d'en citer un, sans pour autant signaler la notion d'« altérité » et de « pluralité », comme le montrent les phrases (54) et (55) :

54. *Il y a une plante qui a des feuilles sans épines en haut et épineuse en bas : l'Illex aquifolium (Rossari ; op. cit.).*

55. **Il y a une plante qui a des feuilles sans épines en haut et épineuse en bas ; par exemple, l'Illex aquifolium.*

(55) se révèle impossible parce que dans *P*, l'exemplifié est unique, et que l'exemplifiant dans le *SN* est singulier ; cette identité du nombre est incompatible avec *PE*, qui suppose toujours une pluralité d'exemples en n'en citant qu'un seul – ce qui n'a pas beaucoup gêné la construction de (54) sans l'emploi de *PE*. Ainsi l'hypothèse de l'unicité du sens est-elle confirmée : à une différence formelle correspond toujours une différence sémantique.

3.2. La place de *PE* dans la Phrase

Soit *X* l'élément discursif que l'on cherche à démontrer, à justifier ou à illustrer, dont *Y* est la démonstration, la justification ou l'illustration. Si *PE* joue le rôle d'une charnière qui relie ces deux éléments, il devrait occuper naturellement la place du milieu, entre *P* et *Q/SN*. Toutefois, vu le type de texte dans lequel on rencontre ce marqueur, la longueur des propositions est très variée : on peut avoir affaire à des propositions qui constituent en elles-mêmes, un paragraphe ; c'est pourquoi on peut rencontrer *PE* en tête de phrase, voire en tête du paragraphe ; mais il est hors de question qu'il soit le début du message entier ; il est toujours « rhème » dans la phrase par rapport à quelque chose qui a été déjà évoqué.

La nature de cette relation de discours empêche un rapport de réversibilité, du type *Q/SN PE P* parce qu'on ne peut pas établir un rapport d'exemplification en passant du particulier au général, du singulier au pluriel, *etc.* *PE* instaure alors un type de rapport à sens unique : l'interchangeabilité des places entre les propositions *PE Q/SN*, *P* est inacceptable ; c'est autant dire le « rhème » avant le « thème » dans un contexte où l'on ne recherche aucun effet de style (58)-(61) :

56. **Le Vésuve, par exemple. Il existe en Italie des volcans en activité.*

57. **Toutes les méthodes, se valent plus ou moins, et la plupart des anorexiques ne sont pas aidées par les traitements. En Argentine, par exemple, la maladie est deux fois plus élevée qu'aux Etats Unis et quatre fois plus qu'en France. C'est vraiment une maladie de notre temps, mais son incidence est très variable.*³

58. **Par exemple le Vésuve, il existe en Italie des volcans en activité.*

59. **En Argentine, par exemple, la maladie est deux fois plus élevée qu'aux Etats Unis et quatre fois plus qu'en France. C'est vraiment une maladie de notre temps, mais son incidence est très variable. Toutes les méthodes se valent plus ou moins, et la plupart des anorexiques ne sont pas aidées par les traitements.*

Ces quatre phrases (58-61), si l'on tient compte du sens de l'énoncé d'origine, sont toutes inacceptables. Au prix d'un certain effort, on pourrait y voir des phrases sensées et intelligibles, mais leur contenu sémantique serait coupé de celui des phrases de départ.

Ainsi, le déplacement « interpropositionnel » est complètement rejeté par la seule raison que *PE* ne peut introduire que l'élément *Y* et jamais *X*, l'exemplifiant et non l'exemplifié. Toutefois, un déplacement « intrapropositionnel » – à l'intérieur de *Y (Q/SN)* bien entendu – est tout à fait possible : *PE*, de par sa mobilité dans la phrase, a les propriétés d'un adverbe de phrase, contrairement à *la preuve* et *exemple*, qui, comme nous l'avons démontré, sont uniquement antéposés. La locution *PE* peut donc entrer dans les différentes constructions qui suivent correspondant à *Q* :

60. *[SN PE SV (SNI)]* ou

61. *[PE SN SV (SNI)]* ou

62. *[SN SV (SNI) PE]*.

mais ces déplacements ne sont pas insignifiants ; ils révèlent chacun une variation sur le plan de l'acte perlocutoire – à l'oral cela est très patent avec l'intonation. En effet, on y remarque une variation dans le degré d'exemplification avec les fonctions « expressive » et « impressive », puisque les énoncés manifestent l'intention du locuteur autant qu'elle projette la lumière sur l'allocutaire. Comparons les phrases suivantes :

63. *Beaucoup d'élèves ont réussi à cet examen ; par exemple, Max a eu une très bonne note.*

Ici, le locuteur justifie de façon neutre par l'exemple de Max le fait que beaucoup d'élèves ont réussi à l'examen.

³ La portée de *PE* n'est plus la même dans la phrase : on a un nouvel énoncé avec un sens nouveau.

64. *Beaucoup d'élèves ont réussi à cet examen ; Max, par exemple, a eu une très bonne note.*

Mieux que l'énoncé (66), la phrase (67) se prête à une interprétation subjective de type : contrairement à toute attente (= « *qui l'eût cru ?! Max le cancre ?!!* ») Max a réussi à l'examen ; on a un certain étonnement accompagné d'une ironie.

65. *Beaucoup d'élèves ont réussi à cet examen ; Max a eu une très bonne note, par exemple.*

Cette phrase aurait le sens de « l'examen était tellement facile que Max l'a réussi et y a obtenu une très bonne note » (= l'examen est à la portée de tout le monde, même Max l'a réussi).

Conclusion générale

La locution *par exemple* est habituellement définie par l'acte d'« exemplification », ce qui est tautologique : nous avons commencé par définir cette fonction indépendamment du mot *exemple* et de l'expression *par exemple*.

Ordinairement, on oppose à ce rôle d'introducteur d'illustration l'emploi exclamatif exprimant l'étonnement : nous avons au contraire proposé une définition unitaire susceptible de s'actualiser différemment selon le cotexte et le contexte.

Nous avons montré que, quoique présentant les propriétés d'une locution figée, puisque ni *par* ni *exemple* ne sont commutables, l'association *par exemple* n'est pas moins analysable comme une composition de *par* et de *exemple* puisque et l'un et l'autre y ont leur valeur fondamentale.

Nous avons également expliqué à partir de la comparaison avec des termes donnés comme (para)synonymes de *exemple* pourquoi ce sont *par* et *exemple* et non d'autres mots qui sont associés pour former la locution, et ce que signifie l'absence de détermination, de spécification et de variation en nombre pour le nom. Il a aussi été vérifié que la locution comporte un article \emptyset , par opposition à l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de déterminant dans cette expression.

De même, nous avons démontré que *PE* véhicule un rapport discursif particulier qui ne peut être ramené aux deux points (:) dans le cadre d'une juxtaposition. Par ailleurs, La locution peut avoir des implications de sens nuancées selon la place qu'elle occupe dans l'énoncé.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C. (1986), « L'article zéro en français : un imparfait du substantif », *Langue française* 76, Paris, Larousse : 4-39
- Anscombre, J.-C. (1990), « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue française* 86, Paris, Larousse : 103-125.
- Anscombre, J.-C. (1991a) « La détermination zéro : quelques propriétés », *Langages* 102, Paris, Larousse : 103-124.
- Anscombre, J.-C. (1991b), « L'article zéro sous préposition », *Langue française* 91, Paris, Larousse : P24-39.
- Berthonneau, A.-M. (1999), « Prendre Marie par la main/ le couteau par le manche ou comment par...joue la partie », in D. Amiot, W. de Mulder, N. Flaux et M. Tenchéa (eds) *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*, Artois Presses Université, pp. 9-25.
- Berthonneau-Dessaux, A.-M. (1978a), « A propos de quatre types de compléments formés avec *par* et un nom temporel (*Ntps*) : propriétés syntaxiques et signification », *J.-C. Chevalier et G. Gross (dir.), Méthodes en grammaire française*, Paris, Klincksieck, pp. 41-71.
- Berthonneau-Dessaux, A.-M. (1978b), « Les compléments distributifs : un sous-système formel et sémantique de la complémentation en français », *Langue française* n°39, Paris, Larousse. Pp. 5-29.
- Cadiot, P. (1991a) « A la hache ou avec la hache ? Représentation mentale, expérience située et donation du référent », *Langue française* 91, Paris, Larousse.
- Cadiot, P. (1991b) « Train et ses prépositions. Modes de donation du référent et principes cognitifs », *Cahiers de lexicologie* 58, Didier Erudition : 63-79..
- Cadiot, P. (1997), *Les prépositions spatiales en français*, Paris, Armand Colin.
- Dostie, G. (2002), « L'exemplification de 'par exemple'. Un cas de pragmatization en français québécois », *Journal of French Language Studies* 2, volume 12, Cambridge University Press : 149-167.
- Gross, G. (1996), *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.
- Hamma, B. (2002) « Y a-t-il une continuité entre *par* préposition et *par* préfixe. L'exemple de *parcourir*, poster présenté à La Sorbonne nouvelle, 6^{ème} Rencontres de jeunes doctorants.
- Hamma B., Haillet, P.-P. (2002) « *Par contre* : un type particulier de dynamique discursive », *Linx* 46, *Les connecteurs*, Paris X-Nanterre : 103-114.
- Jarrega, M. (2002), « Etude de quatre adjectifs atypiques : *pluriel, multiple, singulier* et *unique* », *Langue française* 136, Paris, Larousse : 73-88.
- Kleiber, G. (1990), *La sémantique du prototype*, Paris, Puf.
- Kwon-Pak, S.-N. (2000) « *Par terre vs sur le sol* », *Revue de Sémantique et Pragmatique*, n°8 : 63-79.
- Labrecque, N & Dostie G. (1996), « *Cas, exemple, façon, manière* : des cas exemplaires de polysémie », in K. Fall et alii (éds), *Polysémie et construction du sens*, Montpellier III, Praxiling : 171-180.
- Leeman, D. (1987), « À ma grande surprise », *Revue québécoise de linguistique* 16, N°2 : 225-266.
- Leeman, D. (1998) *Les circonstants en question(s)*, Paris, Ed. Kimé.
- Rossari, C (2000), *Connecteurs et relations de discours : des liens entre cognition et signification*, collection *Langage-Cognition-Interaction*, Presses universitaires de Nancy.
- Victorri, B. et Fuchs, C. (1996), *La polysémie : construction du sens*, Paris, Hermes
- Vincent, D. (1995), « Remarques sur *par exemple* en français québécois », *Le français moderne* 63, C.I.L.F. : 55-71.
- Wilmet, M. (1998) *Grammaire critique du français*, Paris et Bruxelles, Hachette et Duculot.

Références du corpus

Robert, P. (1992), *Grand Robert de la langue française*, tome III, Canada S.c.c., Montréal.

Robert, P. (1994), *Petit Robert de la langue française*, Paris, Le Robert.

Littré, E. (1987), *Littré de la langue française*, tome 5 Chicago, USA , Britannica Inc.

Quémada, B. dir. (1986), *Trésor de la langue française*, tome douzième, Paris, CNRS et Gallimard.

Frantext et *Glossanet* (bases de données de textes français).